



Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars  
divisée en 54.907.262 actions nominatives de 10 dinars chacune  
Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

RC : B01100672013 - MF : 1299178/L/A/M/000

**PROCES VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE N°7  
DU 25 MAI 2017**

L'année Deux Mille Dix Sept et le Jeudi 25 Mai à 15 H 00, les actionnaires de **la Société DELICE HOLDING - SA- « DH » (la « Société »)** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE) sur convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société a procédé ensuite et en application de l'article 281 du Code des sociétés commerciales à la composition de son bureau comme suit :

**Monsieur Mohamed MEDDEB**, est désigné Président de la séance.

**Madame Nadia MEDDEB DJILANI et Monsieur Mohamed Ali MEDDEB** actionnaires sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

**Monsieur Ibrahim BEN YOUSSEF**, est désigné comme secrétaire de la séance.

En application de l'article 282 du code des sociétés commerciales, il a été établi une feuille de présence, laquelle a été signée par les actionnaires présents ou représentés.

En application de l'alinéa 3ème de l'article 282 du code des sociétés commerciales, il a été vérifié la présence ou la représentation de 47 465 889 actions sur les 54.907.262 actions constituant le capital social soit, un quorum de 88,32%.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires, déclare que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur première convocation et déclare avoir mis au préalable à la disposition des scrutateurs le dossier de l'Assemblée comportant les documents suivants :

- Les statuts actualisés de la société.
- Les copies des avis de convocations parus au JORT (n° 54 du 06.05.2017) et dans deux journaux quotidiens de la place (« LA PRESSE » en date du 06.05.2017 et « ESSAHAFI » en date du 06.05.2017).

- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Le rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'activité de l'exercice 2016.
- Les états financiers individuels et consolidés pour le même exercice.
- Les rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.
- Le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire.
- La liste actualisée des actionnaires classés par intermédiaire en bourse.

**Il rappelle ensuite l'ordre du jour suivant de la présente Assemblée :**

1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016 ;
2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approbation des états financiers individuels arrêtés le 31 décembre 2016, affectation du résultat et distribution des dividendes ;
3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
4. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Après discussion et échange des points de vue, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016 ainsi que le rapport d'activité consolidé du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2016, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport général et le rapport spécial des commissaires aux comptes, **approuve** les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2016 se soldant par un total bilan de **577 303 474** Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net de **23 118 422** Dinars Tunisiens et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016 de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	23 118 421,658
Report à Nouveau	1 407 650,350
<b>Résultat disponible</b>	<b>24 526 072,008</b>
Réserve Légale	1 226 303,600
<b>Bénéfice Distribuible</b>	<b>23 299 768,408</b>
Dividendes à distribuer	23 061 050,040
Résultats reportés	238 718,368

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de **0.420** Dinars Tunisiens par action.

Le paiement aura lieu à partir du 15/06/2017.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2016.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés, approuve lesdits états se soldant par un total bilan de **397 467 573** Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net consolidé part du groupe de **36 915 936** Dinars Tunisiens.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle de 36 000 Dinars Tunisiens, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016 et aux membres du Comité Permanent d'Audit en rémunération de leur activité, la somme globale annuelle de 32 000 Dinars Tunisiens pour l'exercice 2016.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité*

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité*

## SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints dans d'autres sociétés.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

## HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de séance, les Scrutateurs et les Administrateurs.

<b>Le Président</b> Monsieur Mohamed MEDDEB	<b>Les Scrutateurs</b> Madame Nadia MEDDEB DJILANI  Monsieur Mohamed Ali MEDDEB	<b>La Secrétaire</b> Monsieur Ibrahim BEN YOUSSEF
--	--	--